



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-025-2024-05

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional**

IDF-2024-05-15-00007 - Décision du directeur interrégional des douanes et  
droit indirects d'Ile-De-France portant délégation de signature (136 pages)

Page 3

Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2024-05-15-00007

Décision du directeur interrégional des douanes  
et droit indirects d'Ile-De-France portant  
délégation de signature

## ANNEXE B

DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### DRP N° 2024-01

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 à I-C2<sup>1</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D3<sup>2</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E4<sup>3</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – La présente décision annule et remplace la précédente décision du 6 mars 2023 référencée sous le numéro DRP 2023-01

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, seront publiées au RAA (recueil des actes administratifs).

Fait à Paris, le 15 mai 2024

Signé  
Gil LORENZO

1  
2  
3

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**ANNEXE I – B**

**Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau JCF 1</b>						
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
19	Article R* 247-5 C du LPP	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau JCF 2</b>						
5-1-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau COMINT 1</b>						
5-1-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-1-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-1-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-1-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181,183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-1-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BORTOLUSSI MARIE ROUX	Jean-Marc Franck Nicolas	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID1</b>						
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-15° 161	Articles 1° et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1° et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-19° 165	Articles 1° et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption - de TICPE,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage..	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Delivrance du numero d'agrement de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodécies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepositaires agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation pour les leur 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
266	Article 1° I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° bis 274	Article 1er du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 bis 275	Article 1er du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débiteurs de tabac ordinaires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent. La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**ANNEXE I – C1**

**Annexe I – C1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la de la division des douanes de PARIS OPÉRATIONS COMMERCIALES, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -

**Bureau COMINT 1**

5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	FLEURY -	Martin -	Inspecteur principal de 2ème classe -	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI -

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 a posteriori dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
<b>Bureau FID1</b>						
5-II-8° 152	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
<b>Bureau FID3</b>						
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			-	-	-	-

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	FLEURY	Martin	Inspecteur principal de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021.

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**Annexe I – C-2 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de Paris surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 1**

5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 3**

10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévues à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :  
- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**Annexe I – D-2 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau des CONTRIBUTIONS INDIRECTES de PARIS (2), division OP/CO-CI de PARIS, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau COMINT 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER ABADIE DUCROS NIZAN	Laurence Bruno Rémi Christophe Hugo Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
214	Article 289-1 <sup>er</sup> annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
215	Article 289-4 <sup>er</sup> annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
216	Article 289-5 <sup>er</sup> annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
217	Article 289-6 <sup>er</sup> annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrement d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrement de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrement des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER LLINARES HECTOR BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Marie-Hélène Christophe Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepositaires agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER	Laurence Bruno Rémi	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	<b>AZZOU</b> <b>BOUQUOT</b> <b>LEGER</b>	<b>Laurence</b> <b>Bruno</b> <b>Rémi</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle

Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union  
RE : règlement d'exécution  
RD : règlement délégué  
CD : code des douanes  
CGI : code général des impôts  
LPF : livre des procédures fiscales  
CPI : code de la propriété intellectuelle

Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**ANNEXE I – D1**

**Annexe I – D1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de douane de Paris principal, Division des opérations commerciales, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal			
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal			
			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle			
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle			
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».			
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur			
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse			
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».			
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
			PIRLLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice			
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur			
			GRUCHET	Florence	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice			
			BRANDT	André	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
			RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice			
			BILLY	Benoit	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés			
			5-II-19° 3	Article 390 ter du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 bis du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe				Adjointe à la cheffe de service à Paris principal			
LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe				Chef du pôle contrôle			
BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice				Adjointe au chef du pôle contrôle			
HEUVELINE	Valérie	Inspectrice				Cheffe du pôle « gestion des procédures ».			
RAHON	Lomig	Inspecteur				Vérificateur			
KARMOUS	Houyem	Inspectrice				Superviseuse			
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant				BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
						LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
						LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle			
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».			
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur			
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse			
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».			
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
			PIRLLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice			
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur			
			GRUCHET	Florence	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice			
BRANDT	André	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur						
RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice						
BILLY	Benoit	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés						
PAUL	Margaux	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice						
HAIMEZ	Johanna	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».						

5-1-113* 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-114* 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-118* 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».

5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».

**Bureau COMINT 1**

5-1-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-4-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-4-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-4-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-4-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-4-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-4-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

<p>54-59° 30</p>	<p>Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446</p>	<p>Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation</p>	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p>
<p>54-61° 31</p>	<p>Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation</p>	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p>

5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												

5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p><b>BOURGES</b> <i>Céline</i> Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> <i>Hélène</i> Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> <i>Eric</i> Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUJELTI</b> <i>Meriem</i> Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> <i>Valérie</i> Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> <i>Lomig</i> Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> <i>Houyem</i> Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> <i>Colette</i> Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> <i>Fabrice</i> Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> <i>Constance</i> Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> <i>Stéphane</i> Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> <i>Florence</i> Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> <i>André</i> Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> <i>Anne-Sophie</i> Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> <i>Benoit</i> Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> <i>Margaux</i> Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> <i>Johanna</i> Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> <i>Gracia</i> Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> <i>Sabine</i> Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> <i>Magali</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> <i>Charles</i> Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> <i>Jocelyne</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> <i>Christina</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p><b>BOURGES</b> <i>Céline</i> Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> <i>Hélène</i> Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> <i>Eric</i> Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUJELTI</b> <i>Meriem</i> Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> <i>Valérie</i> Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> <i>Lomig</i> Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> <i>Houyem</i> Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> <i>Colette</i> Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> <i>Fabrice</i> Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> <i>Constance</i> Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> <i>Stéphane</i> Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> <i>Florence</i> Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> <i>André</i> Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> <i>Anne-Sophie</i> Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> <i>Benoit</i> Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> <i>Margaux</i> Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> <i>Johanna</i> Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> <i>Gracia</i> Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> <i>Sabine</i> Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> <i>Magali</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> <i>Charles</i> Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> <i>Jocelyne</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> <i>Christina</i> Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>

5-1-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-67* 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p>
5-1-67* bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p>

5-1-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-1-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												

5-1-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p> <p>Cheffe de service à Paris principal  Adjointe à la cheffe de service à Paris principal  Chef du pôle contrôle  Adjointe au chef du pôle contrôle  Cheffe du pôle « gestion des procédures ».  Vérificateur  Superviseuse  Au pôle « gestion des procédures ».  Vérificateur  Vérificatrice  Vérificateur  Vérificatrice  Vérificateur  Vérificatrice  Cellule régimes privilégiés  Vérificatrice  Au pôle « gestion des procédures ».  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agent de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture</p>
5-1-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie  <b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe  <b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe  <b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice  <b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice  <b>RAHON</b> Lomig Inspecteur  <b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice  <b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale  <b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe  <b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe  <b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe  <b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe  <b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe  <b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale  <b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe  <b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe  <b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe  <b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation  <b>MORION</b> Sabine Agente de constatation  <b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe  <b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe  <b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe</p> <p>Cheffe de service à Paris principal  Adjointe à la cheffe de service à Paris principal  Chef du pôle contrôle  Adjointe au chef du pôle contrôle  Cheffe du pôle « gestion des procédures ».  Vérificateur  Superviseuse  Au pôle « gestion des procédures ».  Vérificateur  Vérificatrice  Vérificateur  Vérificatrice  Vérificateur  Vérificatrice  Cellule régimes privilégiés  Vérificatrice  Au pôle « gestion des procédures ».  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agent de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture  Agente de travail d'écriture</p>

5-1-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au	BOURGES LALOY	Céline Hélène	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-1-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASNAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
5-1-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASNAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-1-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
	5-1-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b> <b>GUILLAUME</b> <b>HAIMEZ</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b> <b>Colette</b> <b>Johanna</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe
5-1-91° 63		Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe
	5-1-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe

5-1-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-1-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												

5-1-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>TRIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture	
	5-1-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-103° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
	5-1-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».

5-1-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-1-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-1-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
5-1-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse

5-1-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse



5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».

5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUDJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUDJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												

5-1-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleuse de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
5-1-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse
5-1-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse

5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> Sabine Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> Sabine Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>

5-1-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou régulariers	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-1-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<table border="0"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												

5-1-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>TAIMA</b></td><td><b>Gracia</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>MORION</b></td><td><b>Sabine</b></td><td>Agente de constatation</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>LUCAS</b></td><td><b>Magali</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>CASENAVE-PERE</b></td><td><b>Charles</b></td><td>Agent de constatation principal de 2ème classe</td><td>Agent de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>PAULIN</b></td><td><b>Jocelyne</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> <tr><td><b>ZAROW</b></td><td><b>Christina</b></td><td>Agente de constatation principale de 2ème classe</td><td>Agente de travail d'écriture</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>MORION</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture																																																																																												
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture																																																																																												
5-1-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<table border="1"> <tr><td><b>BOURGES</b></td><td><b>Céline</b></td><td>Cheffe de service comptable 2e catégorie</td><td>Cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LALOY</b></td><td><b>Hélène</b></td><td>Inspectrice régionale de 1ère classe</td><td>Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</td></tr> <tr><td><b>LORRILLARD</b></td><td><b>Eric</b></td><td>Inspecteur régional de 1ère classe</td><td>Chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>BOUJELTI</b></td><td><b>Meriem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Adjointe au chef du pôle contrôle</td></tr> <tr><td><b>HEUVELINE</b></td><td><b>Valérie</b></td><td>Inspectrice</td><td>Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>RAHON</b></td><td><b>Lomig</b></td><td>Inspecteur</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>KARMOUS</b></td><td><b>Houyem</b></td><td>Inspectrice</td><td>Superviseuse</td></tr> <tr><td><b>GUILLAUME</b></td><td><b>Colette</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> <tr><td><b>MICHELET</b></td><td><b>Fabrice</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>PIRLOT</b></td><td><b>Constance</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>KABIWALEU</b></td><td><b>Stéphane</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>GRUCHET</b></td><td><b>Florence</b></td><td>Contrôleuse de 1ère classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BRANDT</b></td><td><b>André</b></td><td>Contrôleur de 1ère classe</td><td>Vérificateur</td></tr> <tr><td><b>RIBOURTOUT</b></td><td><b>Anne-Sophie</b></td><td>Contrôleuse principale</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>BILLY</b></td><td><b>Benoit</b></td><td>Contrôleur de 2ème classe</td><td>Cellule régimes privilégiés</td></tr> <tr><td><b>PAUL</b></td><td><b>Margaux</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Vérificatrice</td></tr> <tr><td><b>HAIMEZ</b></td><td><b>Johanna</b></td><td>Contrôleuse de 2ème classe</td><td>Au pôle « gestion des procédures ».</td></tr> </table>	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle	<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice	<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																								
<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal																																																																																												
<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>BOUJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle																																																																																												
<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur																																																																																												
<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse																																																																																												
<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												
<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur																																																																																												
<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur																																																																																												
<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice																																																																																												
<b>BILLY</b>	<b>Benoit</b>	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés																																																																																												
<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice																																																																																												
<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».																																																																																												

5-1-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».

5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-36° 128	Article 120 paragraphes 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-1-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> Sabine Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p>
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p>

5-1-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD HEUVELINE	Céline Hélène Eric Valérie	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-1-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de constatation Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-1-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane.	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de constatation Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture

5-1-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure.	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-1-47* 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».
5-1-48* 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

<p>5-1-49° 141</p>	<p>Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ».</p>
<p>10-2 ter 142</p>	<p>Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle</p>	<p>La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>KARMOUS</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>PIRLOT</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>BILLY</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>TAIMA</b> <b>MORION</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Houyem</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Constance</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Benoit</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture</p>

10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> Sabine Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<p><b>BOURGES</b> Céline Cheffe de service comptable 2e catégorie Cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LALOY</b> Hélène Inspectrice régionale de 1ère classe Adjointe à la cheffe de service à Paris principal</p> <p><b>LORRILLARD</b> Eric Inspecteur régional de 1ère classe Chef du pôle contrôle</p> <p><b>BOUDJELTI</b> Meriem Inspectrice Adjointe au chef du pôle contrôle</p> <p><b>HEUVELINE</b> Valérie Inspectrice Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>RAHON</b> Lomig Inspecteur Vérificateur</p> <p><b>KARMOUS</b> Houyem Inspectrice Superviseuse</p> <p><b>GUILLAUME</b> Colette Contrôleuse principale Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>MICHELET</b> Fabrice Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>PIRLOT</b> Constance Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>KABIWALEU</b> Stéphane Contrôleur de 2ème classe Vérificateur</p> <p><b>GRUCHET</b> Florence Contrôleuse de 1ère classe Vérificatrice</p> <p><b>BRANDT</b> André Contrôleur de 1ère classe Vérificateur</p> <p><b>RIBOURTOUT</b> Anne-Sophie Contrôleuse principale Vérificatrice</p> <p><b>BILLY</b> Benoit Contrôleur de 2ème classe Cellule régimes privilégiés</p> <p><b>PAUL</b> Margaux Contrôleuse de 2ème classe Vérificatrice</p> <p><b>HAIMEZ</b> Johanna Contrôleuse de 2ème classe Au pôle « gestion des procédures ».</p> <p><b>TAIMA</b> Gracia Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>MORION</b> Sabine Agente de constatation Agente de travail d'écriture</p> <p><b>LUCAS</b> Magali Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>CASENAVE-PERE</b> Charles Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de travail d'écriture</p> <p><b>PAULIN</b> Jocelyne Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p> <p><b>ZAROW</b> Christina Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de travail d'écriture</p>

10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON KARMOUS GUILLAUME MICHELET PIRLOT KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT BILLY PAUL HAIMEZ TAIMA MORION LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Houyem Colette Fabrice Constance Stéphane Florence André Anne-Sophie Benoit Margaux Johanna Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspectrice Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Superviseuse Au pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Cellule régimes privilégiés Vérificatrice Au pôle « gestion des procédures ». Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture





10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
201			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Au pôle « gestion des procédures ».
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			PIRLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			GRUCHET	Florence	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice
			BRANDT	André	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			BILLY	Benoit	Contrôleur de 2ème classe	Cellule régimes privilégiés
			PAUL	Margaux	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			HAIMÉZ	Johanna	Contrôleuse de 2ème classe	Au pôle « gestion des procédures ».
			TAIMA	Gracia	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			MORION	Sabine	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			LUCAS	Magali	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			CASENAVE-PERE	Charles	Agent de constatation principal de 2ème classe	Agent de travail d'écriture
			PAULIN	Jocelyne	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
ZAROW	Christina	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union  
RE : règlement d'exécution  
RD : règlement délégué  
CD : code des douanes  
CGI : code général des impôts  
LPF : livre des procédures fiscales  
CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés (conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021).

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;  
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SALAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	
			-	-	-	

5-I-109°  
81

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
5-1-121* 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
	<b>Bureau COMINT 3</b>					
	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>METIVIER</b>	<b>Jean-Charles</b>	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			<b>CAVELAN</b>	<b>Vincent</b>	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			<b>LEBIGRE</b>	<b>Hervé</b>	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			<b>HADDAD</b>	<b>Sheila</b>	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			<b>BARRAT</b>	<b>Maryline</b>	Contrôleuse principale	
			<b>POINSOT</b>	<b>Franck</b>	Contrôleur principal	
			<b>VALLÉE</b>	<b>Didier</b>	Contrôleur principal	
			<b>SERRE</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			<b>CHERONET</b>	<b>Pascal</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>GIORDANO</b>	<b>François</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>HONORINE</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>LAPRAYE</b>	<b>Eric</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>MOREL</b>	<b>Franck</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>RODRIGUEZ</b>	<b>Saturnino</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>SCHALLEBAUM</b>	<b>François</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>SIMONI</b>	<b>Jean-Joseph</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>STUYVAERT</b>	<b>Olivier</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>FACHE</b>	<b>Violaine</b>	Contrôleuse de 1ère classe	
			<b>BARILLIER</b>	<b>Nicolas</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>BASCUNANA</b>	<b>Youri</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>CURIER-ILONGO</b>	<b>Strelly</b>	Contrôleuse de 2ème classe	
			<b>DOBROHODOV</b>	<b>Matthieu</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>DOS ANJOS</b>	<b>Christophe</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>FOLLIOT</b>	<b>David</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>GARCIA</b>	<b>Alex</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>GEBBINK</b>	<b>Yann</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>GUZMAN</b>	<b>Pierre</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>JOCOLAS-CIETTE</b>	<b>Samuel</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>LABALLE</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>LETONDEUR</b>	<b>Melvyn</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>MATHIEU</b>	<b>Emeric</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>N'AIT SI ALI</b>	<b>Youssef</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>NEGRON</b>	<b>Nicolas</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>PETRENKO</b>	<b>Laurent</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>SAIAH</b>	<b>Baptiste</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>SON</b>	<b>David Ibrahim</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>VADIMON</b>	<b>Quentin</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>TCHICAYA</b>	<b>Camille</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>UDINO</b>	<b>Emeline</b>	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			<b>ARTERO</b>	<b>Mathieu</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>BONNOT</b>	<b>Cyrille</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>DECREPS</b>	<b>Gilles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>DELOHEN</b>	<b>Virginie</b>	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			<b>HECQUET</b>	<b>Pascal</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>L'HENAFF</b>	<b>Philippe</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>MORVAN</b>	<b>Ritchie</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			<b>SAHLAOUI</b>	<b>Ramdane</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			<b>ARQUIE</b>	<b>Alexandre</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>AUBRIOT</b>	<b>Sébastien</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>BOCQUILLON</b>	<b>Pascal</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>BONHOMME</b>	<b>Stéphane</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>BOURLET</b>	<b>Lucas</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>CLAIN</b>	<b>Franck</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFEAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			-	-	-	-
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLÉE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	-
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
-	-	-	-			
ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe				
BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe				
DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe				
DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe				
HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe				
L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe				
MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe				
SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe				
-	-	-	-			
-	-	-	-			
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du déléataire de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
-	-	-				
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLÉE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
-	-	-				
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLÉE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
-	-	-				
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLÉE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
-	-	-				
ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe				
AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
194			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
199			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WIJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	METIVIER	Jean-Charles	CSC2	Chef de service douanier de la surveillance
201			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	
			POINSOT	Franck	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			-	-	-	
			CHERONET	Pascal	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			MOREL	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			STUYVAERT	Olivier	Contrôleur de 1ère classe	
			FACHE	Violaine	Contrôleuse de 1ère classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			BASCUNANA	Youri	Contrôleur de 2ème classe	
			CURIER-ILONGO	Strelly	Contrôleuse de 2ème classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 2ème classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			FOLLIOU	David	Contrôleur de 2ème classe	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 2ème classe	
			JOCOLAS-CIETTE	Samuel	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			N'AIT SI ALI	Youssef	Contrôleur de 2ème classe	
			NEGRON	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			SAIAH	Baptiste	Contrôleur de 2ème classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 2ème classe	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			TCHICAYA	Camille	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARTERO	Mathieu	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DELOHEN	Virginie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			HECQUET	Pascal	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			L'HENAFF	Philippe	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MORVAN	Ritchie	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			SAHLAOUI	Ramdane	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ARQUIE	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			AUBRIOT	Sébastien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURLET	Lucas	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
			CLAIN	Franck	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			CZWOJDZINSKI	Estelle	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DIALLO	Alpha	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DONDEZ	Damien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FELLAH	Othman	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GAWRONSKI	Virgile	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			GRISON	Alice	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HURFIN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			JUIN	Florent	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LAMRI	Rachid	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LAPLANCHE	Romain	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			LEMAN	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LEROY	Kerian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MEGAL	Cédrick	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			PINTOUX	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			POUYOL	Davy	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VONGSANONH	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			WJATYK	Pauline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DUFFAU	Aurélien	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			THANGARAJAH	Sutharsan	Agent de constatation	
			-	-	-	
			-	-	-	

Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service
<b>Bureau COMINT 3</b>						
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine Neil Damien Sophie Jean-Christophe	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURGUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	DE LOYNES DE FUMIC	Neil	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
199			HARLAUT	Damien	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			MEYER	Sophie	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			OUAKIF	Jean-Christophe	Contrôleur principal	
			MOREAU	Raphaël	Contrôleur de 2ème classe	
			GONCALVES	Maxime	Contrôleur de 2ème classe	
			MALET	François	Contrôleur de 2ème classe	
			LEHOUX	Cédric	Contrôleur de 2ème classe	
			PEZZETTA	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LOHEAC	Alena	Contrôleuse de 2ème classe	
			LEFORT	Anne-Lise	Contrôleuse de 2ème classe	
			MARTINEL	Louis	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			LABAT	Odin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MARQUEZ GAMBIN	Borja	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			DIGNE	Stéphanie	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			VALENTE	Michael	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			VANHECKE	Adrian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BENSEDDICK	Rafik	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURQUET	Antoine	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-16°  201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	DE LOYNES DE FUMIC HARLAUT MEYER OUAKIF MOREAU GONCALVES MALET LEHOUX PEZZETTA LOHEAC LEFORT MARTINEL - LABAT MARQUEZ GAMBIN DIGNE VALENTE VANHECKE BENSEDDICK BOURQUET	Neil Damien Sophie Jean-Christophe Raphaël Maxime François Cédric Jonathan Alena Anne-Lise Louis - Odin Borja Stéphanie Michael Adrian Rafik Antoine	Inspecteur Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service

**Notes explicatives**

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévues à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**ANNEXE I – B**

**Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Paris-nord, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1°  1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur de 1ère classe	Adjoint à la cheffe de service
			CARIA	Alfredo	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-

**Bureau COMINT 1**

5-I-108°  80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur de 1ère classe	Adjoint à la cheffe de service
			CARIA	Alfredo	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-
5-I-109°  81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur de 1ère classe	Adjoint à la cheffe de service
			CARIA	Alfredo	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur de 1ère classe	
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIAL	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	
			GOODMAN	Hugo	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
LIMEUL	Agnès	Agente de constatation principal de 2ème classe				
RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
<b>Bureau COMINT 3</b>						
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur de 1ère classe	Adjoint à la cheffe de service
			CARIA	Alfredo	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur de 1ère classe	
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIAL	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	
			GOODMAN	Hugo	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LIMEUL	Agnès	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe	
ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe				
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur de 1ère classe	Adjoint à la cheffe de service
			CARIA	Alfredo	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur de 1ère classe	
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 2ème classe	
			MARTIAL	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	
			GOODMAN	Hugo	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LIMEUL	Agnès	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 bis  199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-16°  201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	SIMONETTI BENFAKKAK CARIA LEURIDAN DARAAMEH MARSOLLIER HELLEC MARTIAL LO YING PING LOPEZ GOODMAN - ARANCIOTTA CONFIANT BANI FERNANDES HAMZI LIMEUL RODRIGUEZ ROUIL	Claire Driss Alfredo Marion Boubacar Bertrand Arthur Kevin Thomas Juan-Marcos Hugo - Xavier Jean Mohamed Elodie Arab Agnès Tony Thomas	Inspectrice Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Cheffe de service douanier de la surveillance Adjoint à la cheffe de service Adjoint à la cheffe de service

### Bureau FID3

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.  
La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du X mai 2024**

**ANNEXE I – B**

**Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Paris-sud, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1°  1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-

**Bureau COMINT 1**

5-I-108°  80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
5-I-109°  81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			GARRIGUE	BIALain	Contrôleur principal	
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	
			ANTCZAK	Elise	Contrôleuse de 1ère classe	
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			OUCHENE	Claude	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ZETTOR	Dylan	Agente de constatation principal de 2ème classe	
NEFFATI	Sonia	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	CABANES FAUCK HANNIBAL GARRIGUE BIALain BOULADJOULSofian THEVENIN ANTCZAK ANTACHEV BARTHE MONROSE LOIZEAU - - MARTIN OUCHENE ZETTOR NEFFATI - - -	Gilles Laëtitia Gaétan - Jean-François Elise Evguenii Simon Williams David - - Pierre Claude Dylan Sonia - - -	Inspecteur régional de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - - -	Chef de service douanier de la surveillance Adjointe au chef de service Adjoint au chef de service - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
<b>Bureau COMINT 3</b>						
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES FAUCK HANNIBAL GARRIGUE BIALain BOULADJOULSofian THEVENIN ANTCZAK ANTACHEV BARTHE MONROSE LOIZEAU - - MARTIN OUCHENE ZETTOR NEFFATI - - -	Gilles Laëtitia Gaétan - Jean-François Elise Evguenii Simon Williams David - - Pierre Claude Dylan Sonia - - -	Inspecteur régional de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - - Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - - -	Chef de service douanier de la surveillance Adjointe au chef de service Adjoint au chef de service - - - - - - - - - - - - - - - - - - -





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			GARRIGUE BIALain		Contrôleur principal	
			BOULADJOU Sofian		Contrôleur principal	
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	
			ANTCZAK	Elise	Contrôleuse de 1ère classe	
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			OUCHENE	Claude	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ZETTOR	Dylan	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			NEFFATI	Sonia	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
-	-	-				
-	-	-				
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			GARRIGUE	Alain	Contrôleur principal	
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	
			ANTCZAK	Elise	Contrôleuse de 1ère classe	
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère	
			OUCHENE	Claude	Agent de constatation principal de 2ème	
			ZETTOR	Dylan	Agente de constatation principal de	
			NEFFATI	Sonia	Agent de constatation principal de 2ème	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
199			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			GARRIGUE	Alain	Contrôleur principal	
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	
			ANTCZAK	Elise	Contrôleuse de 1ère classe	
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère	
			OUCHENE	Claude	Agent de constatation principal de 2ème	
			ZETTOR	Dylan	Agente de constatation principal de	
			NEFFATI	Sonia	Agent de constatation principal de 2ème	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-16°  201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	CABANES FAUCK HANNIBAL GARRIGUE BOULADJOU THEVENIN ANTCZAK ANTACHEV BARTHE MONROSE LOIZEAU - - MARTIN OUCHENE ZETTOR NEFFATI - - -	Gilles Laëtitia Gaétan Alain Sofian Jean-François Elise Evguenii Simon Williams David - - Pierre Claude Dylan Sonia - - -	Inspecteur régional de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - - Agent de constatation principal de 1ère Agent de constatation principal de 2ème Agente de constatation principal de Agent de constatation principal de 2ème - - -	Chef de service douanier de la surveillance Adjointe au chef de service Adjoint au chef de service - - - - - - - - - - - - - - - -

Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI).

Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle